

CONSEIL MUNICIPAL DE FONTAINE ETOUPEFOUR
Compte rendu du 02 novembre 2020

Date de convocation : 26/10/2020

Date d'affichage : 26/10/2020

Nombres de Conseillers :

En exercice 19

Présents 18

Votants 18

L'an deux mille vingt, le lundi 2 novembre 2020 à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle multi-activités Paul Cash de FONTAINE ETOUPEFOUR, en séance ordinaire à huis clos

Etaient présents :

Mmes et MM.

Bernard ENAULT, Maire

Eric BURNEL, Sylvie BLANCHER, Christian CHARDON, Sarah HEYVANG, Jacky RIVIÈRE,

Mireille COUÉ, Marianne MASSELIN, Michel DUTRIEZ, Catherine JACQUART, Bruno NAPOLI, Yvette GARDIE, Christophe BESNIER, Sandrine MARNEUX, Eric TROTIN, Vincent AUVRAY, Claire DELEU, Edouard PERLY, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absente :

Madame Laure LANGEARD

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BURNEL est élu à l'unanimité.

710/2020 – CONVENTION ENTRE LE SDEC ENERGIE ET LA COMMUNE : ALIMENTATION ÉLECTRIQUE VESTIAIRE DE TENNIS
--

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux d'aménagement des vestiaires du club tennis, une convention doit être passée entre le SDEC Energie et la commune de Fontaine Etoupefour afin d'autoriser le SDEC de pénétrer sur notre propriété en vue de la construction, la surveillance, l'entretien de l'ouvrage établi. Le SDEC Energie a confié cet ouvrage à ENEDIS, concessionnaire du service de distribution publique d'électricité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette convention et de l'autoriser ou son adjoint à signer tout acte ce référent à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** de passer la convention avec le SDEC Energie
- **D'AUTORISER** le Maire ou son adjoint à signer tout acte se rapportant à cette affaire

711/2020 – APFE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
--

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARDON, adjoint au maire chargé des associations qui explique que suite aux mesures sanitaires, le spectacle de fin d'année organisé tous les ans par l'association des Parents d'Elèves de Fontaine dans la grande salle Paul Cash, doit se faire par petits groupes dans l'enceinte de l'école.

Il propose qu'une subvention exceptionnelle de 500€ soit accordée à l'association, elle sera destinée à l'achat des friandises. Cette somme sera prise sur la réserve de l'article 6574.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association des parents d'élèves de Fontaine Etoupefour, somme prise sur la réserve de l'article 6574.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Messieurs ENAULT, BURNEL et Madame BLANCHER présentent la révision définitive du Plan Local d'Urbanisme. Aucune remarque n'a été formulée.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h55

